

connurent ses contemporains, avant que ses disciples l'eussent offert à l'admiration de la postérité, posé sur un piédestal magnifique, et paré de la triple auréole du saint, du martyr et du docteur.

Avant d'aller à Louvain, Du Vergier de Hauranne étudia à Paris, il suivit la Sorbonne avec Denis Petau et logea à la même pension que ce jeune étudiant dont le nom deviendra un des plus illustres de la théologie catholique. Il ne lui laissa pas un heureux souvenir de son caractère. Le P. Petau racontait qu'il avait trouvé son condisciple vain, inquiet, présomptueux, taciturne et fort particulier dans toutes ses manières (1). Si Du Vergier parlait peu (il haïssait les paroles tant il en avait mauvaise opinion) (2), il écrivait beaucoup et se plaisait à *répandre l'encre sur le papier* ; c'est son mot. Lorsqu'on l'arrêtera, on saisira chez lui la valeur de plus de quarante volumes in-folio de manuscrits.

Du Vergier commença de bonne heure à répandre l'encre et ce ne fut pas en l'honneur de la Grâce. Revenu à Paris avec Jansénius, il ne se contenta pas d'assister aux leçons d'Edmond Richer. Son évêque, Bertrand d'Erchaux, qui jouissait d'un grand crédit à la cour, vantait son beau génie ; Juste-Lipse lui avait décerné de publics éloges et ne dédaignait pas d'adresser à ce jeune homme plusieurs lettres pleines d'affectueux conseils mêlés aux plus flatteurs encouragements. Du Vergier eut hâte de justifier ce glorieux patronage. Il apprit un jour par le folâtre comte de Cramail, son compatriote et ami, qu'une grave question de morale agitait le Louvre. Henri IV avait demandé à quelques seigneurs ce qu'ils auraient fait, si à la bataille d'Arques, au lieu d'être victorieux, il eût été obligé de fuir et que, s'embarquant avec eux sur la mer, sans aucune provision de vivres, une tempête les eût emportés loin du rivage. Un des seigneurs lui avait répondu qu'il se serait tué lui-même pour se donner à manger à son roi plutôt que de le laisser mourir de faim. Là-dessus, Henri IV avait mis en question si cela se pouvait faire sans crime. Du Vergier prit parti pour le généreux courtisan et il écrivit à l'appui de son opinion quelques pages qui parurent sous ce titre : *Question royalle*,

1. *Histoire du Jansénisme.*

2. Lettre de Saint-Cyran à M. d'Andilly.

où est montré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourrait être obligé de conserver la vie du Prince aux dépens de la sienne. A la suite d'Ellies du Pin, M. Sainte-Beuve ne voit dans ce petit livre qu'un tour de force, un jeu d'esprit, une gageure de rhéteur ; « ainsi autrefois, dit-il, Isocrate avait fait les éloges d'Hélène et de Busiris ; le philosophe Favorin, celui de la fièvre quarte, Synésius celui des têtes chauves ; Agrippa célébrait l'âne, Érasme la folie, le Berni la peste. » Ces noms rappellent l'élégance du style, la verve de la satire, la grâce et l'enjouement de la pensée, l'originalité du trait, la finesse du paradoxe. Aussi, on est tout prêt à blâmer, avec M. Sainte-Beuve, les austères censeurs qui ne purent pardonner au jeune Du Vergier de s'être placé du premier coup en si brillante compagnie, et qui commentèrent la *Question royalle* « sans rire et d'un air d'horreur ». D'ailleurs, pourquoi faire un crime d'un péché littéraire de jeunesse, même lorsque la gloire ne l'absout pas ? Un cousin de notre Du Vergier, M. Du Vergier de Hauranne, historien du *gouvernement parlementaire*, avait débuté dans les lettres par *l'Arlequin jaloux* et deux autres vaudevilles où on ne vit pas même un tour de force. « Ces grelots de la fantaisie satirique par lesquels il avait fêté ses vingt ans, dont on retrouve l'écho dans ses œuvres les plus sérieuses et dans ses actes les moins suspects de jovialités (1), » n'ont pas détourné l'Académie française de lui ouvrir ses portes. Mais la lecture de la *Question royalle* dissipe un peu les dispositions bienveillantes qu'on avait pour son auteur. Il n'y a rien dans ce livre qui porte à rire, et il y a bien quelque chose qui fait horreur. *Arlequin jaloux* devait être plus plaisant que l'Isocrate au XVII^e siècle. Écoutez :

« ... Si Dieu naturellement nous a faits tels que nous ne vivons qu'en la ruine de nous-mêmes, et que le tout de l'homme ne subsiste que cependant que les parties principales s'altèrent, se minent et s'entremement, serait-ce merveille, s'il commandait à l'une des parties par un commandement nouveau de défaire violemment son tout, vu qu'il ne subsiste que par sa défaite, et que ce commandement a déjà été donné aux parties de chaque individu élémentaire à l'encontre de leur tout... Mais comment peut-on douter de ce pouvoir de Dieu ?... »

1. Réponse de M. Cuvillier-Fleury au discours de M. Du Vergier de Hauranne, prononcé dans la séance du 29 février 1872.

Au commandement que Dieu a donné de ne tuer point, n'est pas moins compris le meurtre de soi-même, que celui du prochain. Or il arrive des circonstances qui donnent droit à l'homme de tuer son prochain ; il en pourra donc arriver d'autres qui lui donneront pouvoir de se tuer soi-même... Ce n'est pas de nous-mêmes, ni de notre propre autorité, que nous agissons contre nous-mêmes, et puisque cela doit se faire honnêtement et avec une action de vertu, ce sera par l'aveu et comme par l'entérinement de la raison. Et tout ainsi que la chose publique tient la place de Dieu, quand elle dispose de notre vie, la raison de l'homme en cet endroit tiendra lieu de la raison de Dieu ; et comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle aura le pouvoir de ce faire pour ce que Dieu le lui aura donné, et Dieu le lui aura donné pour ce qu'il lui a déjà donné un rayon de la lumière éternelle, afin de juger de l'état de ses actions qui, étant comme une parcelle d'un tout uniforme, opère par la même forme que son tout, et ne peut nullement juger des choses conformément à son idée, qu'elles n'ayent autant ou plus de conformité à la première idée d'où elles sont énoncées... »

C'est avec cette *profondeur* de doctrine que Du Vergier établit les principes suivants : « Le manquement de propriété sur la vie n'empêche point qu'on ne puisse se tuer soi-même. Car on voit tous les jours que la chose publique, qui n'a point d'autorité sur nos vies, les détruit avec autorité et sans reproche par le glaive de la justice. — Je crois que sous les empereurs Néron et Tibère, les pères étaient obligés de se tuer eux-mêmes pour le bien de leurs familles et de leurs enfants. — Toutes choses sont pures et nettes à ceux qui le sont. »

Il réduit à trente-quatre les cas dans lesquels un homme se peut tuer sans crime ; il indique la manière de le faire « par une prompte, légère et passagère douleur », comme par *retention d'haleine*, par la *suffocation des eaux*, par l'*ouverture de la veine*, etc. « S'il y a de l'horreur à s'enfermer de ses propres mains, dit-il, il y a des moyens plus doux qui ne tiennent pas tant de la cruauté. » — Le morceau soigné de la *Question royale* est l'éloge de Socrate buvant la ciguë : il commence ainsi :

« Le voulez-vous voir (l'homme de bien meurtrier de sa vie) en celui où la raison semblait habiter comme en un temple matériel, mais plutôt où elle s'était comme incorporée pour rendre le corps aussi raisonnable que la raison... »

Il termine par ce compliment :

« Et qu'eût fait ce personnage s'il eût vécu en une monarchie aussi policée que la nôtre ? N'eût-il pas cru que son obligation envers le monarque et son pays eût monté d'autant de degrés, s'il eût vu le surplus encore par le même esprit prophétique par lequel il prédit le jour de sa mort à son ami ? »

M. Sainte-Beuve a oublié de nous signaler ce petit bout de l'oreille du courtisan qui se montre ici. Il a oublié encore, le délicat ! de reproduire les passages que nous avons cités. Il se contente d'assurer à ses lecteurs que « tout l'excès de M. de Saint-Cyran se réduit en *un peu* de fausse thèse subtile, en *un brin* de galimatias (1). » En revanche, il leur apprend, car M. Sainte-Beuve aime ces petits détails de bibliographie circonstanciée, que le titre du premier feuillet de l'ouvrage est simplement : *Question royale et sa décision*. Il aurait pu ajouter que la *Question royale* n'a que soixante-cinq feuillets. On lit dans l'*Histoire du Jansénisme* que le livre de Du Vergier ne plut pas à la cour, parce qu'il ne traitait pas la question comme on l'avait posée, et que le public le trouva détestable. Mais le P. Rapin commentait d'un air d'horreur et ne voyait pas le jeu d'esprit. S'il faut en croire M. Sainte-Beuve, le P. Cotton, au contraire, aurait fort applaudi le petit livre et se serait même écrié que l'auteur méritait d'être évêque. Est-il bien sûr que le confesseur du roi ait prononcé cette parole sans rire ? Quoi qu'il en soit, échec ou succès, l'ambition du jeune casuiste était éveillée : il lui donna carrière. Pour offrir à tout Paris une idée cette fois-ci incontestable de son rare savoir, il se prépara à soutenir contre tous venants la Somme entière de saint Thomas dans une salle du couvent des Grands-Augustins du Pont-Neuf. Mais comme il n'était pas docteur, et que ce local dépendait de l'Université, on lui fit défense la veille du jour où, nouveau Pic de la Mirandole, il allait ouvrir ce brillant et formidable tournoi. Il en eut la gloire sans en courir les périls.

Bertrand d'Erchaux était très-lié avec Louis de la Rocheposay, évêque de Poitiers. Il lui parlait souvent de Du Vergier, et à force de le lui vanter, dit le P. Rapin, il lui fit venir l'envie d'avoir auprès de lui un si grand homme. Nous pensons qu'il faut placer à cette époque de renommée naissante le premier voyage de Du Vergier à Poitiers. Il quitta Paris en 1611, un

1. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. I, p. 278.

peu avant Jansénius, qu'il avait placé à titre de précepteur chez un conseiller à la Cour des aides. Ce ne fut pas pour devancer son ami à Bayonne, comme le raconte M. Sainte-Beuve. On lit en effet dans les *Mémoires* de Lancelot, que Richelieu, évêque de Luçon, connut Saint-Cyran chez M. de la Roche-posay, où il venait souvent se divertir. « Il admira la vivacité de son esprit et de ses lumières (c'est Lancelot, disciple toujours fidèle et toujours enthousiaste, qui parle), il y avait une chose qu'il avait peine à digérer, qui était son grand amour pour la solitude et pour les livres. Aussi quand il le vit parler du dessein qu'il avait de se retirer auprès de Bayonne avec M. d'Ypres, pour y étudier encore plus particulièrement les Pères, il témoigna en être surpris ; il ne pouvait comprendre comment on pouvait se donner tant de peine sans autre dessein que d'étudier l'antiquité par le seul amour de la vérité (1). » Richelieu ne resta à Luçon que de 1608 à 1616. Comment donc aurait-il pu rencontrer chez M. de Poitiers Du Vergier, si celui-ci n'y fût venu pour la première fois qu'en 1617, au sortir de la solitude de Campirat ? On serait obligé, comme le fait M. Sainte-Beuve, de conjecturer que le récit de Lancelot a trait « à quelque circonstance du retour de Richelieu en Poitou, après son exil d'Avignon, et lorsque la reine mère était à Angoulême ». Dans cette conjecture, on ne peut expliquer ce que dit Lancelot de l'étonnement de Richelieu en apprenant le dessein qu'avait Saint-Cyran de se retirer à Bayonne avec son ami Jansénius. Nous restons convaincu que les *Mémoires* de Lancelot sont « d'une exactitude scrupuleuse pour les dates et pour les faits » ; c'est M. Sainte-Beuve qui nous l'affirme (2). D'ailleurs, nous trouvons une nouvelle preuve de ce premier séjour à Poitiers dans une *Étude sur la jeunesse de Richelieu*, publiée par M. Avenel, dans la *Revue des Questions historiques*. (3) M. Avenel cite deux lettres inédites que Richelieu écrivit alors (1610-1611), à l'hôte de M. de la Roche-posay. « Je vous supplie, lui disait-il, de vous assurer que je vous honore avec la même ardeur que vous peustes remarquer en moy lorsque nous nous ouvrîmes l'un à l'autre jusqu'au fond du cœur. M. le Doyen

1. *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, par M. Lancelot. Cologne, MDCCXXXVIII, t. I, p. 92.

2. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. I, p. 281.

3. *Revue des Questions historiques*, 1^{er} janvier 1869.

m'a assuré que je pouvois avoir la même assurance de vous. » Et encore : « Si j'ay quelques parties des bonnes qualités que vous me donnez, ce sont celles qui me font cognoître et estimer les vôtres et qui me portent à vous aymer chèrement. »

Au grand regret des deux prélats, Du Vergier exécuta son projet de retraite et d'étude. Le seul amour de la vérité ne fut pas le mobile de cette détermination. Nous savons ce que les deux amis cherchaient dans leur laborieuse solitude. Et certes, comme le remarque le P. Rapin, il fallait une aussi grande ambition que celle d'innover dans la religion, qui est la plus grande de toutes, pour soutenir l'austère et incessant travail des reclus de Campirat. L'évêque de Bayonne, qui admirait ces jeunes gens sans pénétrer leur dessein, voulut se les attacher. Il nomma Jansénius supérieur d'un collège qu'il venait de fonder, et Du Vergier chanoine de sa cathédrale. Celui-ci accepta à condition qu'il n'assisterait au chœur que les dimanches et les jours de grande solennité. Le nouveau chanoine paya cette dispense en rendant à ses collègues un service signalé. Il y avait dans l'église de Bayonne une vieille cérémonie qui avait l'air un peu profane et choquait bien des gens : on présentait sur l'autel, aux messes de mort, une brebis égorgée avec des circonstances peu séantes à la pureté du sanctuaire. Un jeune capucin, qui avait du zèle, entreprit de combattre cette cérémonie, et, prêchant le carême, il s'emporta avec bien de la chaleur contre une pratique si païenne. Il était de l'intérêt du chapitre de soutenir cette coutume autorisée par l'antiquité : il n'eut pas de peine à engager Du Vergier à écrire contre le bouillant prédicateur pour repousser ses attaques audacieuses. Le profond théologien de la *Question royale*, se hâta d'étaler son érudition. Mais sa plume savante trouva moyen de railler le capucin avec plus d'aigreur que n'en demandait la défense d'une brebis. Il le traita, dit-on, de jeune déclamateur. L'affaire fit du bruit dans le peuple, et sans l'intervention de celui-là même qu'on injuriait si gravement, elle eût été portée à de grandes extrémités (1).

Bientôt après avoir défendu avec cet éclat la brebis du chapitre de Bayonne, Du Vergier eut à défendre l'évêque de Poitiers ; il le fit avec une science toujours plus abondante et plus

1. *Histoire du Jansénisme*, par le R. P. Rapin, p. 48.

lumineuse. Bertrand d'Erchoux ayant été nommé archevêque de Tours, Jansénius était retourné à Louvain, et Du Vergier s'était rendu auprès de M. de la Roche-posay. Cet évêque, dit M. Sainte-Beuve, avait pris les armes dans une affaire contre les protestants au sein même de sa ville, et les avait battus à la tête d'un gros de troupe (1). M. Sainte-Beuve copie Ellies du Pin qui l'induit en erreur. Les choses se passèrent autrement. Lorsqu'en 1614 les princes mécontents quittèrent la cour, et se répandirent dans les provinces pour y organiser la sédition, M. le Prince, l'un des chefs de cette révolte, voulut s'emparer de Poitiers; l'évêque ferma les portes de la ville, et les armes à la main interdit l'entrée aux rebelles. La conduite de l'évêque ne pouvait manquer d'être jugée diversement dans ce temps de passions politiques et de troubles civils, et beaucoup ne cessaient de lui reprocher cet acte de vigueur et de fidélité. A ces censeurs Du Vergier fit une réponse intitulée : *Apologie pour messire Henri-Louis Chastaignier de la Roche-posay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité* (2).

Cette apologie ne dément pas les promesses qu'a déjà données le génie littéraire et théologique de son auteur; elle les confirme et marque un pas de plus dans la profondeur, dans la lumière sans rayons. La doctrine que Du Vergier prétend établir est que l'Église est obligée de se défendre par la prière et par les armes. Pour le montrer, il soutient que l'usage qui permet aux ecclésiastiques de se servir des armes, ayant été universel dans le ciel et sur la terre, il est plutôt l'ouvrage de la raison que de la coutume. En preuve qu'il a été suivi dans le ciel, il rapporte le combat de saint Michel à la tête des bons anges, contre Lucifer, combat qui figurait, dit-il, la hiérarchie de l'Église, composée de diacres, de prêtres et d'évêques. Les diacres, les prêtres, les évêques, après un si grand modèle, peuvent assurément prendre les armes pour réprimer les mé-

1. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. I, p. 278.

2. *La jeunesse de Richelieu*, Revue des Questions historiques, 1^{er} janvier 1869. M. Sainte-Beuve donne ainsi le titre de ce livre : *Apologie pour Henri-Louis Chastaignier de la Roche-posay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*. — C'est très-grave pour un bibliophile aussi scrupuleux.

chants. Abraham lui fournit le premier exemple de la loi de nature. Nous nous gardons bien d'énumérer tous les exemples de cette loi, de la loi écrite et de la loi de grâce que Du Vergier cite à l'appui de sa thèse. On peut croire qu'il n'en omet aucun. Il se plaît surtout à raconter les exploits guerriers d'une foule de cardinaux, d'archevêques et d'évêques. Cependant le fécond apologiste a peur qu'on doute de l'étendue de sa science, et il prévient ses lecteurs que, n'ayant pas tous ses livres, il n'a pu faire beaucoup de citations, comme il l'aurait désiré. Il ajoute que s'il donne une seconde édition, il espère augmenter son ouvrage de plusieurs notes qui seront d'autant plus belles qu'on ne les trouve pas ailleurs. Cette édition revue et augmentée n'était pas nécessaire pour confirmer ce jugement de Nicole sur son illustre maître : « C'est une terre, disait-il, capable de porter beaucoup, mais féconde en ronces et en épines. » M. Sainte-Beuve lui-même avoue que cette récidive de paradoxe, de la part de M. de Saint-Cyran, lui paraît grave; il reconnaît que la nature de l'apologiste était de celles qui ont besoin pour se clarifier et se faire, de passer d'abord par quelque fatras, et comme on dit en mots francs, de jeter d'abord leur gourme avant d'être saines (1). Du Vergier ne sera jamais ni clair, ni sain; il portera du fatras partout, et de la gourme aussi. Chez les Hauranne, paraît-il, les défauts originaux sont persistants. M. Cuvillier-Fleury disait à celui de nos jours : « Partout se retrouve en vous la trace de ce moule indestructible d'où vous êtes sorti, non pas toujours pour le repos du monde... La muse comique vous aurait, malgré tout, visiblement tenté. Il vous en était resté quelque chose... Et même, dans vos écrits les plus sérieusement conçus, vous ne vous refusez pas ce dangereux assaisonnement du comique(1). » Comique ou fatras, le trait de famille est identique, et en le voyant dans le portrait de l'académicien, nous sommes plus sûr de ne pas nous être trompé en le signalant dans celui de l'abbé.

L'évêque de Poitiers récompensa son défenseur, qu'il avait déjà nommé grand vicaire, en lui donnant l'abbaye de Saint-Cyran en Brenne. Du Vergier n'eut garde d'aller s'ensevelir

1. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. I, p. 279.

2. Réponse de M. Cuvillier-Fleury au discours de M. Du Vergier de Hauranne.

dans ce désert. Il commençait dès lors à dogmatiser. Ce n'est pas du fond d'un cloître obscur qu'il aurait pu continuer la sublime mission qu'il s'était attribuée et que d'heureuses circonstances semblaient favoriser. M. de la Rocheposay n'était pas seulement un courageux prélat, capable d'arrêter M. le Prince aux portes de sa ville épiscopale ; à la virilité du caractère, il joignait une culture intellectuelle des plus brillantes. Il a laissé des commentaires d'une élégante latinité sur la sainte Écriture. Élève de Joseph Scaliger, il portait l'empreinte de la Renaissance dont son maître continuait les savantes traditions, qui étaient pour lui des traditions de famille (1). Son palais était devenu le rendez-vous des beaux esprits de la contrée. Richelieu y venait se divertir ; Balzac, le grand *épistolier*, faisait comme l'évêque de Luçon ; Sébastien Bouthillier y demeurait. M. de la Rocheposay se plaisait à s'entretenir de science et de littérature classique avec ces honnêtes gens.

Il lui arriva bientôt ce qui arrive d'ordinaire à la plupart de ceux qui sont constitués en quelque grand poste : ils ont soin de conserver toute la dignité pour eux, et abandonnent un peu l'autorité à ceux qui les approchent et par qui ils se laissent gouverner. Du Vergier, hardi et entreprenant, se voyant si bien auprès de son évêque, exerça son influence de grand vicaire au profit de son ambition de réformateur. Jansénius écrivait de Louvain : « Il semble que Dieu veuille que partout où je me trouve, mes travaux se tournent contre les Jésuites. » Son bon ami aurait pu en dire autant. Les disputes religieuses étaient depuis longtemps assoupies dans Poitiers, lorsque des gens endoctrinés par Du Vergier rallumèrent tout à coup la guerre. Ils débitaient dans les compagnies que c'était péché mortel de ne pas assister le dimanche à la grand'messe des paroisses. Les gens de bien s'étonnent ; les curés applaudissent ; de concert avec le grand vicaire, ils font prêcher Frère Sulpicien, un capucin d'un talent à se faire écouter du peuple, car il était hardi et affirmatif. Frère Sulpicien, qui avait cependant une occasion de venger son confrère de Bayonne, déclara d'un

1. Juste-Lipse écrivait à un de ses amis : « Très sunt quos admirari unice soleo et qui in hominibus excessisse mihi humanum fastigium videntur, Homerus, Hippocrates, Aristoteles : sed addo hunc quartum (Scaligerum patrem), qui natus est in miraculum et gloriam nostri ævi. » *Justi-Lipsii Epistolarum centuriæ duæ*. Parisiis, 1601. Cent. 2, epist. XLVIII.

ton de prophète qu'il y avait obligation rigoureuse d'assister à la grand'messe de paroisse tous les dimanches. Du Vergier, les curés, et peut-être les capucins, étaient moins préoccupés du salut des âmes, que de l'affluence des fidèles aux messes des Jésuites. Les révérends pères virent où tendait ce beau zèle, et le recteur de leur collège écrivit au P. Viguier, qui enseignait les cas de conscience, de dicter un petit traité sur cette matière pour éclairer les fidèles. Le casuiste répondit au prédicateur avec une force qui l'exposa aux railleries du public. Du Vergier rendait compte au prélat de ce qui se passait en ville, et on peut croire qu'il ne donnait pas aux Jésuites le rôle le plus édifiant. M. de la Rocheposay prit feu aux discours de son cher docteur ; il l'envoya déclarer au recteur du collège qu'il interdisait la classe des cas de conscience. Le grand vicaire choisit mal son temps : il arriva à la sortie des classes et fut traité peu respectueusement par la foule des écoliers. Pour punir les maîtres des huées de leurs élèves, on leur enleva la direction des religieuses de l'abbaye royale de Sainte-Croix. Mais on avait compté sans l'abbesse, la princesse Charlotte-Flandrine de Nassau, et aussi sans le P. Arnoul, confesseur du roi. On reçut bientôt à l'évêché une lettre de cachet qui ordonnait de rétablir les choses en l'état où elles étaient avant cette dispute sur la nécessité d'entendre la grand'messe paroissiale. L'évêque confus se retira quelque temps à la campagne au milieu de ses livres. Du Vergier ne devint ni plus sage ni plus retenu. Il y avait à Poitiers des gens d'école et d'Université, ennemis nés des Jésuites, et comme partout des gens bizarres, toujours épris de nouveauté. Ce furent les premiers disciples du réformateur.

Les curieux se joignirent bientôt à ceux qui avaient commencé à suivre le réformateur, pour l'entendre parler de la grâce et de la prédestination, de la pénitence et de l'usage des sacrements. Il se trouva des femmes encore plus curieuses que les hommes et qui donnèrent de la vogue aux conférences de Du Vergier. Ces conférences étaient secrètes, et comme tout ce qui a l'air de mystère devient agréable à ceux qui en sont, on se passionna pour ces assemblées à huis clos (1). Le P. de Condren, qui se trouvait à Poitiers pour y fonder l'Oratoire, connut beaucoup Saint-Cyran à cette époque de premier apos-

1. *Histoire du Jansénisme*.

tolat. Le grand vicaire, espérant le gagner, lui découvrit ses projets et ses doctrines de réforme. Il ne savait pas que si un grand esprit peut se laisser séduire quand il est seul, il résiste à toutes les attaques de l'erreur quand il est accompagné d'un cœur vraiment humble. L'éminent oratorien fut effrayé à la vue d'un si profond et si complet égarement. Il se tut néanmoins et ne parla que très-tard, quand tout espoir de retour fut perdu pour l'orgueilleux sectaire. Saint-Cyran lui sut gré de ce silence ; il lui témoigna dès lors une déférence qui ne se démentit pas. Les confidences nous expliquent cette attitude respectueuse à l'égard du P. de Condren dont il craignait les révélations. C'est peut-être à ce Père que se rapporte ce trait que Saint-Cyran racontait à l'abbé de Prières, pendant un séjour qu'ils firent ensemble au monastère de Maubuisson. Il avait dévoilé ses sentiments à un ecclésiastique, mais redoutant qu'il le dénonçât, il l'arrêta court sur le chemin où ils conversaient et le pria de le confesser à l'instant même. L'ecclésiastique surpris d'une si soudaine résolution se prêta cependant à son désir. Il lui déclara alors en confession qu'il reconnaissait avoir péché en lui proposant ses maximes et lui demanda l'absolution. « Je voulus l'obliger à garder mes maximes sous le sceau du secret sacramentel, » disait-il, et il éclatait de rire. L'austère directeur avait-il appris de la primitive Église cet usage des sacrements ? M. Arnauld a oublié d'en parler dans son livre de *la Fréquente Communion*.

Arnauld ! Nous voici précisément à la date mémorable dans les annales de Port-Royal, où ce nom apparaît à côté de celui de l'abbé de Saint-Cyran pour ne plus quitter cette place d'honneur. M. Arnauld d'Andilly, le frère de la mère Angélique, attaché à M. de Schomberg, surintendant des finances, vint à Poitiers avec la cour, vers la fin d'août 1620. Du Vergier, qui avait « beaucoup de discernement interne » vit, combien un tel disciple lui serait utile. Son ami Sébastien Bouthillier, qui connaissait déjà M. d'Andilly, le lui présenta. La séduction fut prompte, complète, persévérante. Nous avons la première lettre que l'abbé de Saint-Cyran écrivit à d'Andilly peu après son départ, le 25 septembre. Une phrase, malheureusement les Jansénistes ont la phrase longue, nous initiera à la manière du maître, à la profondeur de ses pensées, à l'enthousiasme de ses sentiments, aux beautés de son style.

« ... Pour vous assurer de moy, Monsieur, et en juger à l'avenir

certainement, et d'une mesme façon, je vous veux dire pour manière de paroles et vœu qui me rendent criminel devant Dieu si je les viole et outre passe, que vous trouverez toujours mes actions plus fortes que mes paroles ; que dis-je que mes paroles ? que mes conceptions, que dis-je que mes conceptions ? que mes affections et mes mouvements intérieurs ; car tout cela tient du corps et n'est pas suffisant pour rendre témoignage d'une chose très-spirituelle ; veu que l'imagination qui est corporelle se trouve dans les mouvements de l'affection ; de sorte que je ne prétens pas que vous me jugiez que par une chose plus parfaite et qui ne tient rien de ces choses-là, qui sont meslées de corps, de sang, de fumées et d'imperfections, parce qu'il me reste dans le centre du cœur, avant qu'il s'ouvre et qu'il se dilate et pour s'émouvoir vers vous il produise des esprits, des conceptions, des imaginations et des passions, quelque chose de plus excellent que je sens comme un poids affectueux en moy mesme, et que je n'ose produire, ny esclorre, de peur d'exposer un saint germe ; j'ayme mieux le nommer ainsi à mes sens, à mes phantosmes, à mes passions qui ternissent aussi tost, et couvrent comme des nuées les meilleures productions de l'âme ; si bien que pour me donner à vous en la plus grande pureté qui se puisse voire, qui se puisse imaginer, je ne veux pas me donner à vous, ny par imagination, ny par conceptions, ny par passions, ny par affections, ny par lettres, ny par paroles, tout cela estant inférieur à ce que je sens en mon cœur et si relevé par dessus toutes les choses qu'en accordant aux anges en ma philosophie la veuë de ce qui est éclos, de ce qui nage, pour le dire ainsi sur le cœur, il n'y a que Dieu seul qui en connoisse le fond et le centre de moy mesme, qui vous offre le mien, ne vois presque rien que je puisse désigner par un nom et n'y connais que cette vague et infinie, mais certaine et immobile propension que j'ai à vous aymer et à vous honorer, laquelle je n'ai garde de terminer par quelque chose, afin que je me persuade que je suis dans l'infinité d'une radicale affection, j'ai presque dit substantielle, ayant égard à quelque chose de divin et à l'ordre de Dieu où l'amour est substance, puisque je prétens qu'elle est infuse en la substance du cœur dont l'essence est la quintessence de l'âme, qui estant infinie en temps et en vertu d'agir comme celui dont elle est l'image, je puis dire hardiment que je suis capable d'opérer envers vous par affection, comme Dieu opère envers les hommes. »

Ne suivons pas plus loin Saint-Cyran répandant ainsi son encre sur plus de six pages, qu'il termine par ce post-scriptum :

« Monsieur j'ay transcrit cette lettre contre ma coustume, avec peine et plaisir, à condition qu'une autre fois vous prendrez la peine de lire mon caractère qui est tres-mauvais. »

Au quatrième dialogue de *la Manière de bien penser dans*